



PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des territoires
de Seine-et-Marne

Service environnement et prévention
des risques
Pôle prévention des risques
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2013/DDT/SEPR/234
mettant à jour la liste des communes pour lesquelles l'information
sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée
aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers**

La préfète de Seine-et-Marne
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ainsi que ses articles L.563-1 et R.563-1 à D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n°51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n° 583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR n° 430 du 24 décembre 2010, 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011, 2011/DDT/SEPR n° 234 du 13 mai 2011, 2011/DDT/SEPR n° 444 du 17 novembre 2011, 2011/DDT/SEPR n°480 du 08 décembre 2011, 2012/DDT/SEPR n°485 du 22 août 2012, 2012/DDT/SEPR n° 587 du 06 novembre 2012, 2013/DDT/SEPR n°7 du 04 février 2013 et 2013/DDT/SEPR n°59 du 18 mars 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10/PCAD/36 du 03 décembre 2010 modifié le 06 juin 2011 et le 22 janvier 2013, donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT l'arrêté interpréfectoral n° 13 DCSE IC 038 du 12 avril 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le stockage de gaz naturel exploité par la Société STORENGY sur le territoire des communes de Germigny-sous-Coulombs, Dhuisy, Coulombs-en-Valois et Crouy-sur-Ourcq (pour le département de Seine-et-Marne), Marigny-en-Orxois et Montigny-l'Allier (pour le département de l'Aisne), Neufchelles et Varinfroy (pour le département de l'Oise) ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

ARRÊTE

Article 1er

La liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers annexée à l'arrêté préfectoral 2013/DDT/SEPR n°59 du 18 mars 2013 est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes figurant dans la liste visée à l'article 1 et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté avec la liste des communes annexée, sera affiché dans les mairies de ces communes.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr>. - rubrique « Risques ».

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires des communes visées à l'article 2, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Fontainebleau
- M. le sous-préfet de Meaux
- M. le sous-préfet de Provins
- M. le sous-préfet de Torcy
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 12 juin 2013

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

signé

Jean-Yves SOMMIER

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS
Préfecture de Seine-et-Marne

Annexe à l'arrêté préfectoral 2013/DDT/SEPR/234 en date du 12 juin 2013
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques

Liste des communes
où s'applique l'obligation d'établir un état des risques naturels et technologiques

N° INSEE	Communes	PPR nature prescrits	PPR naturels appliqué par anticipation	PSS ou PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique
77005	ANNET-SUR-MARNE			I - Mvt			1
77007	ARGENTIÈRES			I			1
77008	ARMENTIÈRES-EN-BRIE			I			1
77010	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS				Th-Surp-Tox		1
77014	AVON			I			1
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING			I		Th-Surp-Tox	1
77021	BARBEY			I			1
77030	BELLOT	I					1
77031	BERNAY-VILBERT			I			1
77037	BOIS-LE-ROI			I			1
77038	BOISSETTES			I			1
77039	BOISSISE-LA-BERTRAND			I			1
77040	BOISSISE-LE-ROI			I			1
77042	BOISSY-LE-CHÂTEL	S		I			1
77043	BOITRON	I					1
77046	BOULANCOURT			I			1
77048	BOURRON-MARLOTTE			I			1
77053	BRIE-COMTE-ROBERT	S		I			1
77054	BROSSE-MONTCEAUX (la)			I			1
77060	BUTHIERS			I			1
77061	CANNES-ÉCLUSE			I			1
77062	CARNETIN			Mvt			1
77063	CELLE-SUR-MORIN (la)			I			1
77067	CESSON					Th-Surp-Tox	1
77070	CHAILLY-EN-BRIE			I			1
77075	CHALIFERT	S		I			1
77078	CHAMIGNY			I			1
77079	CHAMPAGNE-SUR-SEINE			I			1
77083	CHAMPS-SUR-MARNE	I - S		I			1
77084	CHANGIS-SUR-MARNE			I			1
77085	CHANTELOUP-EN-BRIE	S					1
77088	CHAPELLE-LA-REINE (la)	S					1

N° INSEE	Communes	PPR nature prescrits	PPR naturels appliqué par anticipation	PSS ou PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique
77513	VILLENY			I			1
77514	VILLEPARISIS	S					1
77517	VILLEVAUDÉ			Mvt			1
77521	VILLIERS-SUR-MORIN			I			1
77527	VOINSLES			I			1
77529	VOULANGIS			I			1
77533	VULAINES-SUR-SEINE			I			1
77534	YEBLES			I			1

Légende :	
Inondation	I
Mouvements de terrain (affaissements et effondrements dus à des cavités souterraines, glissements de terrain)	Mvt
Sécheresse (mouvements de terrain différentiels consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des argiles)	S
Risque technologique : - Effet thermique - Effet de surpression - Effet toxique	Th Surp Tox
Zone de sismicité pour tout le département de Seine-et-Marne	1